

II.3. Etude paysagère

Arith présente une identité paysagère forte, dont la préservation constitue l'un des enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire. La Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges classe d'ailleurs le territoire communal dans le secteur des Bauges-centre, cœur géographique, historique et sociologique du massif ; c'est ici que l'identité baujue est la plus forte.

II.3.1. LES GRANDES UNITES PAYSAGERES

Les unités paysagères présentes sur le territoire communal peuvent être répertoriées en fonction de leurs caractéristiques topographiques :

La montagne

- La montagne de Bange, avec le plateau clairière de l'alpage du Mariet et l'alpage linéaire de crête de la Cochette à la Revêche,
- Le défilé de Bange avec les falaises et versants boisés abrupts qui plongent vers l'Est jusqu'au Chéran (650 m de dénivelé),
- Le bois de Prépoulain, terminé au Sud par une barre rocheuse sur Saint François avec les alpages sommitaux de la Plate aux Turres,
- Les alpages d'altitude, la clairière alpage de Montorset maintenant fermée par la végétation, le plateau du Mariet, les alpages de la Plate aux Turres et de La Cochette – Lachat - La Revêche.

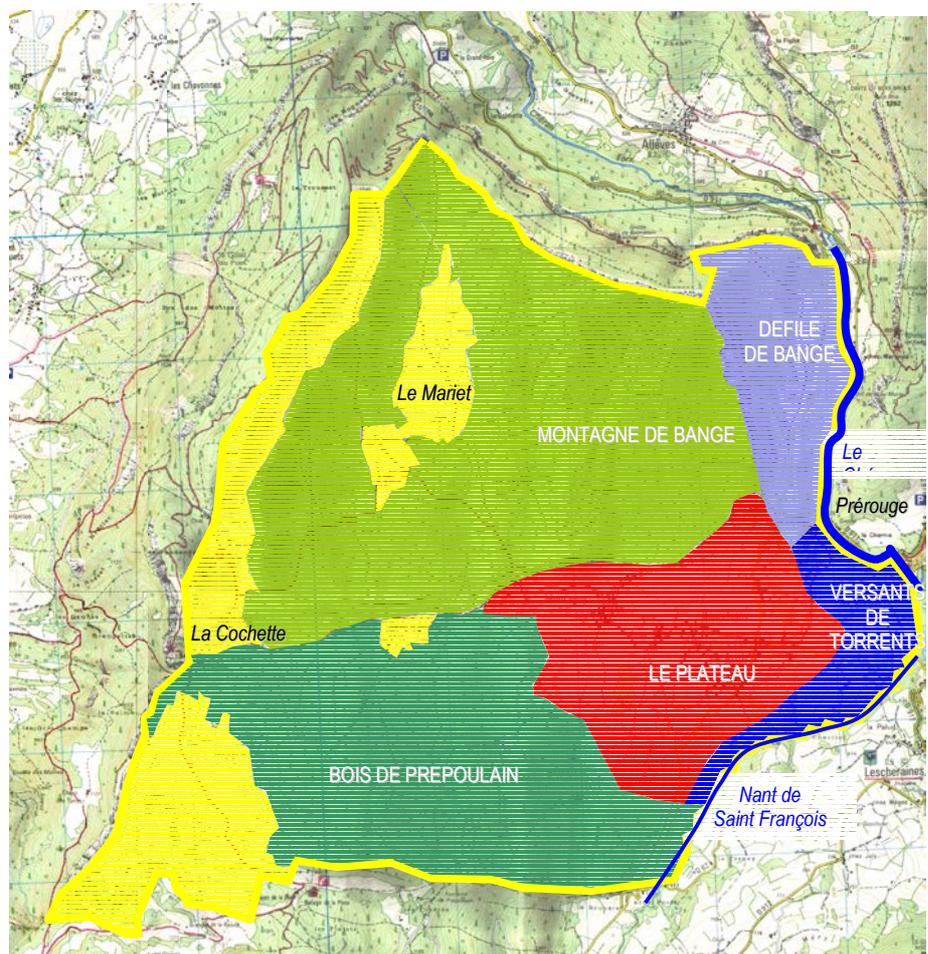
Les versants de torrents

Le petit talweg boisé du Nant de Saint-François prolongé par le versant boisé du Chéran jusqu'à la grotte de Prérouge.

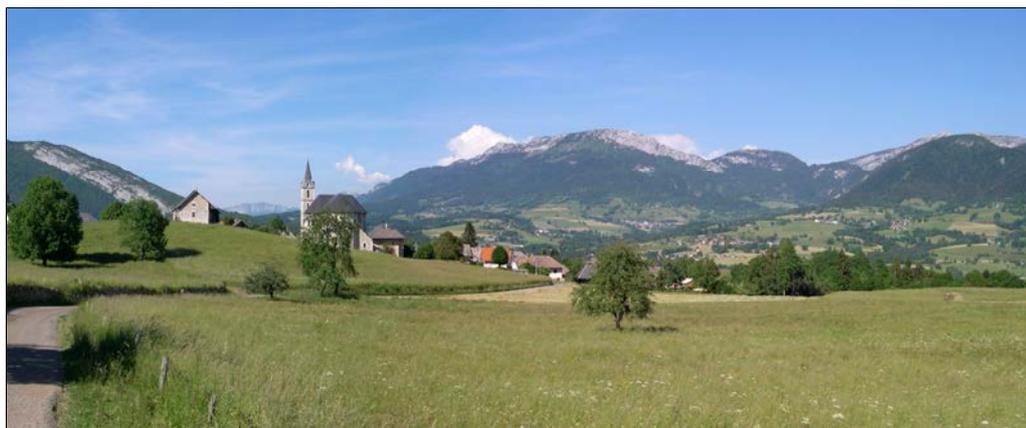
Le plateau

Le plateau où 3 petites agglomérations s'étagent chacune sur une courbe de niveau, au cœur du losange agricole.

Parmi les entités paysagères que compte Arith, 2 apparaissent comme des zones à forte valeur ajoutée et sont classés en espaces prioritaires par la Charte du Parc des Bauges : le plateau d'Arith et le vallon du Mariet.



▣ Le plateau d'Arith (répertorié par le PNR des Bauges pour sa forte valeur paysagère : espace prioritaire n°8)



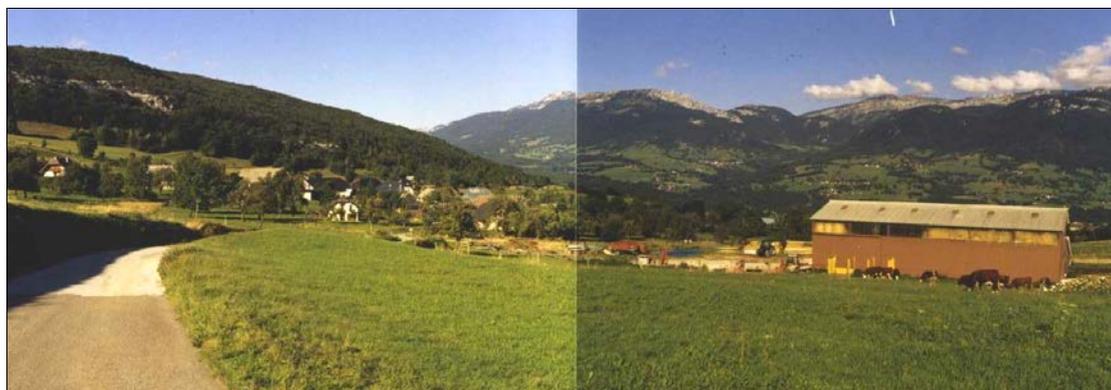
Le chef-lieu, depuis la RD 62 itinéraire de découverte

La position dégagée des hameaux sur le plateau offre des vues panoramiques remarquables sur cette unité de paysage. La RD 62 et les vues en balcon qu'elle propose en font un réel itinéraire de découverte du paysage. Le plateau offre de larges vues sur le paysage environnant et inversement son impact visuel est très perceptible depuis le versant opposé (La Motte-en-Bauges, Le Châtelard). Aussi, l'urbanisation devra-t-elle être gérée en continuité de l'existant pour ne pas aboutir au mitage du plateau.



Les pâturages assurent le maintien des espaces ouverts

Le dynamisme agricole assure le maintien des espaces ouverts. On observe par ailleurs une bonne lisibilité dans l'alternance entre hameaux groupés et espaces agricoles, ce qui contribue à structurer le paysage. L'agriculture est encore très présente mais donne quelques signes d'essoufflement qui se traduisent dans le paysage par un enrichissement des pentes. La pérennité de l'espace agricole est l'élément indispensable au maintien d'espaces ouverts et bien entretenus.



Vue de découverte panoramique sur le hameau de Montagny



Extrémité Nord de Montagny, limite Ouest vers le bois de Prépoulain, les pâturages assurent le maintien des espaces verts et des limites nettes

▣ Le vallon du Mariet (espace prioritaire n°13)



Paysage ouvert menacé par l'enrésinement

Cet espace agricole ouvert au cœur du massif boisé de la montagne de Bange (ZNIEFF de type 1) est utilisé comme prairie de fauche. La menace paysagère est encore peu sensible mais elle le deviendra rapidement si rien n'est engagé : la diminution de l'activité agricole entraîne une colonisation de l'espace par de jeunes épicéas et genévriers qui finiront par fermer ce site privilégié.

II.3.2. LE MODE D'OCCUPATION DE L'ESPACE

▣ Le couvert végétal

La Montagne de Bange est recouverte par un bois de conifères, le bois de Prépoulain et les abords du ruisseau de Saint-François sont occupés par des conifères et des feuillus. On retrouve des vergers autour du hameau de Montagny. De nombreuses haies sont encore présentes sur l'ensemble du territoire.



Extrémité Nord de Montagny, le village disparaît parfois dans les vergers



Vergers qui participent pleinement à l'identité locale
hameau de Montagny

Depuis les années 50, la mosaïque du couvert végétal a évolué, tant en terme de répartition et de proportion sur le territoire, qu'en terme de forme et de représentation dans la société. Parmi ces changements on peut noter une tendance croissante à l'enrichissement et à la reforestation, une diminution des espaces agricoles et des vergers et une augmentation des jardins d'agrément.

▣ Les réseaux

Les réseaux (voirie, chemins) sont des vecteurs de paysage. En dehors de l'espace aggloméré, ce sont eux qui supportent l'essentiel de l'espace aménagé.

▣ Le développement urbain

L'urbanisation se caractérise par la présence de groupements en 3 hameaux principaux : Montagny, le chef-lieu et Bourchigny. Les 3 villages sont remarquables en tant qu'ensembles bâtis très homogènes, et un secteur d'entrée Nord d'habitat plus récent « au Bouleau ». Cette urbanisation ancienne constitue un repère patrimonial de l'architecture traditionnelle bauge.

L'architecture bauge...

Rectangulaire, sur deux niveaux et quelquefois très longue, la ferme bauge est coiffée d'un toit à forte pente, souvent dissymétrique et largement débordant sur une façade. L'étage est desservi par des escaliers extérieurs puis par des balcons. Autre originalité, la polychromie : les façades, les balcons et les boiseries pouvaient être peints.



Constructions traditionnelles au chef-lieu

La partie habitation est en pierre (calcaire et molasse) jusqu'à la toiture. Côté grange et écurie, la partie qui correspond à l'étage est fermée de planches verticales de bois. La toiture à 4 pans, d'une grande ampleur, déborde sur les façades principales, en un avant toit très large à pan rabattu.



Ensemble bâti remarquable, hameau de Montagny

...et le patrimoine rural qui lui est associé

Arith recèle un nombre important d'éléments patrimoniaux : fontaines, oratoires, chapelles, fours, murets... Un attention particulière devra être apportée à la préservation de ce petit patrimoine rural héritage de l'histoire locale et des modes d'occupation du sol.



Chapelle du hameau de Montagny



Bassin du Chef-Lieu



Murets de pierre au chef-lieu

L'ambiance rurale

On peut opposer le mode traditionnel d'occupation de l'espace : implantations en limite de voie, transitions douces entre espace public et espaces privatifs, l'absence de clôture (autres qu'agricoles), la présence d'une végétation d'accompagnement et de vergers, au mode d'occupation récent privilégiant l'aspect « lotissement » : maison au milieu d'une parcelle clôturée.



Bâti traditionnel ouvert sur l'espace public avec accompagnement végétal
Les bâtiments paraissent « posés sur l'herbe », avec une transition douce entre l'espace public et l'espace privatif

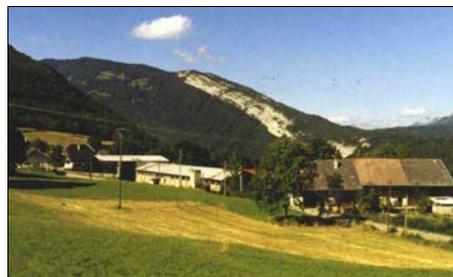


Résidence secondaire respectueuse du caractère bâti,
avec des abords non clos et « naturels »

Les bâtiments d'activités



Point noir paysager au cœur du hameau de Bourchiny



Ancienne scierie à démolir pour restructurer
un nouveau quartier d'habitation

Le changement de destination d'un bâtiment agricole en casse auto visuellement médiocre en plein cœur du chef-lieu, souligne tout l'intérêt d'éviter la dissémination des bâtiments d'activités au gré des opportunités foncières. L'implantation de bâtiments d'activités doit être anticipée dans le cadre d'un plan d'aménagement.

L'urbanisation récente

De plus en plus d'espace est consacré à l'habitat résidentiel. En effet, une majorité d'habitants aspirent à vivre à proximité des espaces ou lieux dit « naturels ». On assiste par conséquent à un développement en tache d'huile ou à un développement linéaire de l'urbanisation qui déstructure peu à peu les limites de hameaux et ferme les vues latérales. Il est donc urgent de fixer des limites claires à l'urbanisation.

La maison individuelle se caractérise par un bâti et un rapport au lieu hétérogènes et le marquage fort de l'espace privatif (clôture, environnement végétal standardisé en rupture avec la végétation indigène). A contrario, le bâti traditionnel présente une architecture homogène et une continuité existe entre l'espace public et l'espace privé. Dans un souci de cohérence et d'harmonie paysagère il faudra veiller à la bonne insertion des constructions neuves au tissu existant.



Quartier d'habitation nouveau « Chez Combet », bien ouvert sur son environnement

Le bâti en alpage

On trouve des constructions traditionnelles dans le vallon du Mariet, liées au pâturage saisonnier des troupeaux dans les alpages. Ces constructions en pierre et de plein pied servaient à la fois d'habitation et de grange pour abriter les animaux ou stocker le fourrage.



Chalets d'alpages transformés en résidences secondaires



Alpage intermédiaire de Montorset



Alpage de crête, le Creux de Lachat



La tôle piquée ou rouillée devient une composante du paysage

II.3.3. LES ENJEUX PAYSAGERS

Le paysage est une notion subjective construite sur des valeurs culturelles...Un même paysage peut être perçu différemment par plusieurs personnes. Il faut donc essayer de construire une vision collective du territoire, en soulevant les enjeux liés à la perception du cadre de vie. Pour ce faire, les enjeux soulevés doivent être perceptibles par le plus grand nombre et s'appuyer sur des éléments faciles à appréhender :

- Fixer des limites nettes à l'urbanisation en fonction des contraintes et limites naturelles (espaces naturels, topographie, hydrographie), du terroir agricole et des contraintes de fonctionnement (routes et réseaux divers)
- Veiller à la bonne intégration du bâti récent au tissu existant
- Favoriser l'urbanisation en continuité des hameaux, pour éviter le phénomène de mitage
Les espaces agricoles et l'urbanisation en hameaux groupés sont les éléments constitutifs les plus forts des paysages de la commune. Un mitage des espaces agricoles par l'urbanisation diffuse remettrait en cause cette particularité qui constitue l'identité du massif. Ce principe d'urbanisation en continuité avec les hameaux existants, et ce dans une mesure proportionnée avec les bâtiments existants, devra être recherché en permanence pour la délimitation des espaces constructibles : gérer l'équilibre entre agriculture et urbanisation, inciter à une urbanisation continue par rapport aux hameaux existant et garantir le maintien d'espaces agricoles entre les hameaux et garder une alternance lisible des hameaux et des espaces agricoles.
- Limiter l'urbanisation le long des voies pour préserver les ouvertures paysagères latérales
- Maintenir les espaces agricoles ouverts pour de dégager de larges panoramas

Ensembles bâtis remarquables

Il n'est pas identifié de bâtiment remarquable à priori car se sont les ensembles des trois villages traditionnels du chef-lieu, de Bouchigny et de Montagny qui présentent un caractère remarquable :

- les bâtiments traditionnels baujus avec leurs encadrements et chaînages de pierres taillées, leurs maçonneries enduites à la chaux, la volumétrie très particulière des toitures,
- l'usage mixte dans le même volume de bâtiment : moitié habitation, moitié en étable-grange,
- les implantations sans en ordre continu mais avec un assez forte densité. Les transitions subtiles entre l'espace public et les espaces privés,
- l'absence de clôtures marquant le parcellaire ou la présence de murs créant des « clos » avec des jardins potagers et des vergers très proches de l'habitat,
- les annexes et le petit patrimoine disséminés dans les villages (fours, chapelle, lavoirs, murs de pierre ...).

Ces 3 villages sont repérés par une étoile au Plan de Zonage et des dispositions particulières réglementent la restauration du bâti traditionnel.